DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 26 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s):

Monsieur Philippe BIES ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL ayant donné pouvoir à Madame Alice MOREL, Monsieur André LOBSTEIN ayant donné pouvoir à Monsieur

Philippe MEYER

Excusé(s):

Monsieur Gaston DANN

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Alfred BECKER

N° CG/2012/1 - Action en faveur du développement des NTIC - 1011

Validation du Schéma directeur territorial d'aménagement

numérique (SDTAN) Alsace

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- rappelle que les principes généraux du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) Alsace ont été approuvés par délibération n° CG/2011/74 du 12 décembre 2011
- décide d'adopter le SDTAN Alsace
- approuve la clé de répartition des financements publics pour la période 2012-2020, à savoir :
- . 60 % des investissements pris en charge par la Région et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- . 40 % des investissements à la charge du "bloc local" (établissements publics de coopération intercommunale EPCI et communes).

Le Conseil Général donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour décider de l'engagement des différentes actions permettant la mise en œuvre opérationnelle du SDTAN et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

N.B. M. BIES, présent lors de l'examen du rapport, quitte la salle de délibération avant le vote.

Adopté à la majorité

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120326-66407-DE-1-1_0 Acte certifié exécutoire au : 04/04/12